

## MONITEUR.RICE-EDUCATEUR.RICE

### NIVEAU 4

Délivré par le Rectorat

Code RNCP : n° 492

Nom du certificateur : Rectorat

Date d'enregistrement de la certification : 20/06/2007

---

## LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

En référence à l'annexe 1 de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'état de moniteur-éducateur, « le moniteur-éducateur contribue à l'accompagnement socio-éducatif d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de vulnérabilité et/ou en situation de handicap. Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le respect du droit et des libertés des personnes dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs ».

Avec de l'expérience professionnelle et un complément de formation, il peut accéder au métier d'éducateur spécialisé.

## PRE-REQUIS

Alternance :

- Être salarié dans un établissement social ou médico-social pour un cursus en situation d'emploi
- Avoir un employeur dans le champ visé pour une formation en apprentissage

## OBJECTIFS

### Compétences à acquérir par domaine

- Bloc de compétences 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
  - o Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne
  - o Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe
  - o Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe
  - o Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe
  - o Mobiliser les actes de vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne
  - o Accompagner la personne dans les activités de la vie sociale

- Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social (compétence transversale)
- Bloc de compétences 2 : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive
  - Concourir à l'élaboration du diagnostic éducatif
  - Participer à la conception et à l'évaluation du projet éducatif
  - Concevoir et animer des activités éducatives dans et hors l'établissement ou le service
  - Contribuer à l'évaluation des activités éducatives
  - Communiquer dans le cadre du projet éducatif spécialisé (compétence transversale)
- Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours
  - Participer au travail d'équipe
  - Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires
  - Contribuer au projet de l'établissement ou de service
  - Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement
  - Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial (compétence transversale)

## DUREE DE LA FORMATION

### - PARCOURS COMPLET

La formation comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1050 heures (30 semaines) de formation pratique. Elle se déroule sur 2 années scolaires, alternant temps de formation théorique à l'IRTS et temps de stage sur différents terrains professionnels.

### - PARCOURS PARTIEL

Des parcours partiels peuvent être proposés à partir des textes officiels qui régissent la formation.

## MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

### - THEORIQUES

Les 950 heures de formation théorique se déroule à l'IRTS et se décomposent en 3 domaines de formation :

- DF1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours – 420 heures
- DF2 – Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive – 380 heures
- DF3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours – 150 heures

Des temps d'accompagnement pédagogique individuel et collectif viennent croiser ces 3 domaines de formation.

Les intervenants sont des formateurs et des professionnels spécialisés dans chaque domaine de formation (moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, psychologue, sociologue, psychosociologue, anthropologue, juriste, etc).

### - PRATIQUES

Les 1050 heures de formation pratique se répartissent en deux stages

- Stage de découverte du secteur social et initiation : 301 heures réparties sur 9 semaines en 1<sup>ère</sup> année
- Stage à responsabilité éducative : 749 heures réparties en 21 semaines sur les deux années de formation

## METHODES MOBILISEES

Il est désigné pour l'ensemble du cursus de formation un formateur référent pour chaque étudiant. L'objectif principal est de proposer un accompagnement individualisé et en groupe sur le parcours de professionnalisation. Des espaces de formation en inter-filières permettent d'acquérir des compétences communes visant à une culture globale de l'intervention sociale et de l'éducation spécialisée. Des regroupements chaque mois proposant une mixité de séquences pédagogiques (TD, groupe restreint, promo complète) favorisent l'acquisition de compétences.

## MODALITES D'EVALUATION

Validation des 3 bloc de compétences pour l'obtention du DEME :

Bloc 1 : Evaluation écrite et orale d'une note de réflexion sur le parcours de formation théorique et pratique

Bloc 2 : Evaluation écrite et orale d'un dossier de pratiques professionnelles

Bloc 3 : Epreuve écrite consistant en une analyse à partir d'une étude de cas

Un contrôle continu permet d'apprécier la progression de l'apprenant.

## INDICATEURS

Taux de réussite 2024 : 100%

Taux d'employabilité à l'issue de la formation : 95%

## TARIFS

Frais de sélection : 60€ épreuve écrite pour les non-bacheliers – 90€ entretien oral

Frais d'inscription et gestion de dossier : 100€/an (Voie directe)

## FINANCEMENTS

Le service financement de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous renseigner sur les modalités de financement possibles de cette formation.

Retrouvez les informations sur <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/financement/les-dispositifs-de-financement-selon-votre-statut>

## NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

40 places pour les étudiants en voie directe

10 places pour les étudiants en situation d'emploi

10 places en VAE

Pas de maximum pour les étudiants en apprentissage

## CALENDRIER D'ADMISSION

Le calendrier débute en février de chaque année et se prolonge jusqu'à la fin du mois de mars

## CONDITIONS D'ADMISSION

### Comment candidater ?

Selon votre statut :

#### Lycéens, étudiants en reconversion ou demandeurs d'emploi :

- Sur le site internet de l'IRTS : <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/>  
et satisfaire aux épreuves écrites (uniquement pour les non-bacheliers) et orales de sélection

#### Salariés professionnels ayant un financement

- en remplissant le dossier de candidature <http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php>  
et satisfaire aux épreuves orales de sélection

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Chaque projet est individualisé et adapté à la situation en fonction du statut du candidat, de son admissibilité suite aux épreuves de sélection et du calendrier de la formation.

## CONTACTS

**Pour toute question relative à l'admission en formation :**

[admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr)

**05 56 84 20 47**

**Pour toute question relative à la formation :**

[contact.me@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:contact.me@irtsnouvelleaquitaine.fr)



**Pour toute question relative à l'apprentissage :**

[apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr)